

M. BENIDICKSON: Est-ce que les services fournissent encore aux officiers à l'instruction l'occasion de fréquenter les universités régulières?

M. MILLER: Oh oui. Nous avons des cours post-universitaires aux universités et un bon nombre des groupes du R.M.C. y vont.

M. BENIDICKSON: Je songe aux officiers à l'instruction que vous choisissez, dont vous payez les cours à une université quelconque et à qui vous versez une allocation mensuelle. Dois-je comprendre que cela va continuer?

M. MILLER: Oui.

M. BENIDICKSON: En plus des collèges militaires?

M. MILLER: Oh oui. Je crois savoir qu'il y a plus de recrues fréquentant les universités qu'il n'y en a dans les collèges militaires.

M. BENIDICKSON: Y a-t-il des officiers à qui vous versez des allocations d'études et qui étudient dans les écoles d'art dentaire et de médecine?

M. MILLER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas écarter votre question, monsieur Pearson, mais il conviendrait mieux de l'adresser au ministre, qui sera ici plus tard.

M. MILLER: Je découvre dans les *Débats* qu'il a été répondu hier à la question. J'en donne lecture:

Sur les 141 gradués qui étaient admis à exercer l'option — c'est à dire l'option de se faire licencier — 26 l'ont fait.

C'est 26 sur 141, mais je vous préviens que c'est un nombre assez petit.

M. CHAMBERS: Quelle règle suit-on pour tirer des hommes du rang et leur fournir l'avantage de recevoir cette instruction au R.M.C. ou aux universités? Avez-vous le pourcentage?

M. MILLER: J'ignore tout de l'aspect numérique. J'ignore à combien cet avantage a été donné, mais en général on constatera que l'homme du rang et la recrue ont le même avantage à leur portée. Mais je ne saurais vous dire combien nous en avons qui sont sortis du rang.

M. CHAMBERS: Y a-t-il dans l'armée un mode de sélection qui permet d'examiner les recrues et même les soldats plus anciens afin de voir s'ils sont aptes à devenir officiers et peuvent être envoyés au R.M.C.?

M. MILLER: Cet avantage existe maintenant.

M. CHAMBERS: Il faut présenter une requête?

M. MILLER: Oui.

M. CHAMBERS: On ne vas pas à eux?

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous continuer?

M. PETERS: Pourrait-on nous dire combien coûte l'instruction complète d'un homme dans les universités selon cette deuxième formule, et aussi combien coûte celle d'un homme au R.M.C.?

M. MILLER: Je n'ai pas le prix aux universités. Il serait assez difficile à établir. Nous ignorons ce qu'il en coûte au contribuable pour faire fonctionner l'université elle-même, mais nous savons ce que coûte un étudiant par année. Au C.M.R., c'est \$4,900; au R.M.C., c'est \$3,500, et à *Royal Roads*, \$4,500. On a établi ces chiffres en divisant le total des frais de chaque institution par le nombre des étudiants.